

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GROSMAGNY

**Séance du : 13 Juillet 2023**

**Nombre de membres**

En exercice : 14  
Présents : 9  
Absents représentés : 3  
Votants : 12

**Date de la convocation**

07/07/2023

**Date d'affichage**

07/07/2023  
au siège de la Mairie

L'an deux mille vingt-trois, et le treize Juillet Juin à vingt heures le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léguillon Maurice, Maire.

**Etaient présents** : LEGUILLON Maurice --- HEINTZ Natacha, - LAEMLIN Patricia- - PELTIER Laura - OTERNAUD Eric - BARBERET Yannick - BESSON Martine - COLLIN Bernadette PETIT-PRETRE Virginie

Etaient excusés avec pouvoir :BARRE Edmond a donné pouvoir à HEINTZ Natacha- NAAS Christian a donné pouvoir à Maurice LEGUILLON - CHAUMERLIAC Agnès a donné pouvoir à Martine BESSON

Etaient excusés : - HERVE Yves Laurent - PERREZ Thierry

**Secrétaire de séance** : PETIT-PRETRE Virginie

**APPROBATION DE LA SEANCE DU 20 Juin 2023**

Monsieur le maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler concernant les différents points traités lors de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du Conseil municipal du 19 Mai 2023 est adopté à l'unanimité.

**N° 2023-06-01**

**MARCHE DE TRAVAUX MAGASIN SUPPLEMENT A PRENDRE EN COMPTE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, s'agissant de l'appel d'offres relatif aux travaux de réhabilitation d'une ferme auberge en magasin et ateliers destinés aux produits alimentaires locaux et d'un restaurant il est nécessaire de prendre en compte des suppléments sur le marché des offres étudiées par la Commission d'appel d'offres le 14/01/2022.

Vu le Code général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-21,

Après étude du compte rendu de la Commission d'appel d'offres et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Autorise le Maire à prendre en compte les suppléments suivants :

- Lot numéro 02 VRD AMENAGEMENT EXTERIEUR : **CLIMENT** 9 Route d'Audincourt 25403 AUDINCOURT : Avenant 03 - 520 euros HT soit 624 euros TTC

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la suite de ces travaux.

N° 2023-06-02

## MAGASIN – ATELIER DE TRANSFORMATION FIXATION DU MONTANT DU LOYER

Le maire informe les membres du conseil municipal que le Magasin – Atelier de transformation sis 2 rue du Château, sera disponible à la location. Il convient donc de fixer le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, 11 voix pour et 1 contre

- De fixer pour le Magasin – Atelier de transformation le loyer mensuel, ainsi que le dépôt de garanties à 1 000 € (mille euros).
- Exonération de loyer les 3 premiers mois d'activité et 500€ (soit une réduction de 50% ) les 3 mois suivants
- Détermine que le montant du loyer pourra être révisé chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice des loyers commerciaux.

N° 2023-06-03

## TRAVAUX DE REBOISEMENT DU PLAN DE RELANCE – ATTRIBUTION DU MARCHE

Après examen des propositions des candidats et du rapport d'analyse des offres proposé par l'Office National des Forêts et présenté par Monsieur le Maire concernant les travaux de reboisement du Plan de Relance en forêt communale de GROSMAGNY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ❖ décide de retenir les offres suivantes :
  - **Pour le lot 1** : travaux de préparation de la végétation :
    - Entreprise retenue : KRETZ SAS
    - Pour un montant de 8 765,35 € HT soit 9 641,89 € TTC
  - **Pour le lot 2** : travaux de fourniture et mise en place de plants
    - Entreprise retenue : Groupement Entreprise de reboisement WADEL sarl et Pépinières WADEL-WININGER sca
    - Pour un montant de 23 600,25 HT soit 25 688,63 € TTC
- ❖ informera les candidats non retenus dans les délais réglementaires
- ❖ notifiera aux entreprises concernées qu'elles sont retenue pour réaliser les travaux des lots 1 et 2
- ❖ demande à l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission d'Assistant Technique à Donneur d'Ordre d'émettre les ordres de service de démarrage des travaux et les bons de commande relatifs à l'exécution du marché
- ❖ donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce marché

**N° 2023-06-04**  
**ONF DEVIS D'EXPLOITATION 2023-2024**

Le Maire présente un devis d'exploitation de bois d'œuvre feuillus proposé par ONF pour 2023-2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accepter le devis d'un montant de 1 735 euros HT soit 2 082 euros TTC
- Autorise le Maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation.

**N° 2023-06-05**  
**EXPLOITATION DES BOIS 2023 – 2024**

Le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de délibéré pour l'exploitation du bois pour la saison 2023-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;  
décide de confier à l'entreprise PIOT Sylvain l'exploitation suivant les prix figurant au devis 1-2023 du 29/05/2023.

- Abattage débardage chablis BO différentes parcelles : 24 euros le m3 HT
- Abattage débardage BO parcelle 14 et 15 : 24 euros le m3 HT
- Câblage : 10 heures à 65 euros HT/heure
- Façonnage, débardage et fendage du bois de chauffage 33 euros le stère HT
- Livraison du bois de chauffage : 9 euros le stère HT
- Ebranchage et débardage BI toute parcelles : 25 euros/m3

Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

**N° 2023-06-06**  
**REHABILITATION D'UNE FERME EN MAGASIN, ATELIER DE TRANSFORMATION**  
**TRANCHE 2 : RESTAURANT ET LOGEMENT DEMANDE DE SUBVENTION LE**  
**DEPARTEMENT AIDE AUX COMMUNES 2024**

Monsieur le Maire expose le projet réhabilitation d'une ferme en magasin, atelier de transformation  
Tranche 2 : Restaurant et logement

Nous avons déposé une demande de dossier pour 2023 et conformément au souhait de Mr le Président du Département, il a été demandé que le dossier soit scindé en deux partie une première partie objet d'une subvention de 20 000 euros au titre de l'année 2023 et une deuxième partie objet de la présente demande de subvention dont le montant des travaux est estimée à 200 000 euros.

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Sollicite une aide financière au titre du DEPARTEMENT Aide aux communes années 2024 au taux maximum
- Dit que le plan de financement sera annexé au dossier
- Adopte l'opération qui s'élève
- Estimation globale s'élève à 200 000 euros HT
  - Tranche 2 Restaurant à 107 400 € H.T., soit 128 880 € T.T.C.
  - Tranche 2 Logement à 91 700 € HT soit 110 040 € TTC

- Dit que l'élaboration se fera en 2024 si les subventions sont accordées,
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

**Fait et délibéré le 13 Juillet 2023**

<b>Numéro</b>	<b>Délibération Objet</b>
<b>2023-06-01</b>	<b>MARCHE DE TRAVAUX MAGASIN SUPPLEMENT A PRENDRE EN COMPTE</b>
<b>2023-06-02</b>	<b>MAGASIN – ATELIER DE TRANSFORMATION FIXATION DU MONTANT DU LOYER</b>
<b>2023-06-03</b>	<b>TRAVAUX DE REBOISEMENT DU PLAN DE RELANCE – ATTRIBUTION DU MARCHE</b>
<b>2023-06-04</b>	<b>ONF DEVIS D'EXPLOITATION 2023-2024</b>
<b>2023-06-05</b>	<b>EXPLOITATION DES BOIS 2023 – 2024</b>
<b>2023-06-06</b>	<b>REHABILITATION D'UNE FERME EN MAGASIN, ATELIER DE TRANSFORMATION TRANCHE 2 : RESTAURANT ET LOGEMENT DEMANDE DE SUBVENTION LE DEPARTEMENT AIDE AUX COMMUNES 2024</b>

## Signature des membres présents

	A donné pouvoir à LEGUILLON Maurice	
LEGUILLON Maurice	NAAS Christian	PELTIER Laura
PETIT-PRÊTRE Virginie	Absent Excusé PERREZ Thierry	HEINTZ Natacha
LAEMLIN Patricia	Absent Excusé HERVE Yves Laurent	OTERNAUD Eric
	A donné pouvoir à BESSON Martine	A donné pouvoir à HEINTZ Natacha
	CHAUMERLIAC Agnès	BARRE Edmond
BESSON Martine	COLLIN Bernadette	BARBERET Yannick

